

RAF 2016 – annexe 18
Actualité sociale – Restitution des débats

Intervenants

Jack Aubert (SPFA)

Laurent Blois (CGT)

Christophe Pauly (CFDT)

1. La Convention collective

Jack Aubert. La Convention Collective date de 2004 et il y avait nécessité d'une remise à plat tenant compte des évolutions constatées. Pour cet avenant n°10, il était demandé aux partenaires sociaux d'établir une liste des fonctions concernées par le CDD d'usage et d'encadrer celui-ci.

Nous avons eu de longues discussions et un texte était prêt en mai dernier quand des mouvements sociaux sont intervenus autour notamment du statut du jeune professionnel.

Il y a une dynamique positive sur le texte, dont les nouvelles versions intègrent certaines revendications ; une clarification du métier de storyboarder est également en cours.

Laurent Blois. La capacité de mobilisation des étudiants - mais pas seulement des étudiants - sur la question du statut et des rémunérations des postes « juniors » est évidemment à relier au prix des formations. Cela dessine déjà les futurs chantiers du travail conventionnel : la question de financements publics ou para-publics pour les formations à l'animation doit maintenant être posée.

Cela posé, il y a des avancées. On améliore et on simplifie la Convention de 2004. La question de l'encadrement, dont il a été beaucoup question ces deux jours, demande peut-être un investissement supérieur des entreprises dans le sens d'une reconsidération de l'emploi permanent.

Enfin, je voudrais à nouveau plaider pour qu'il y ait dans les cursus une ébauche de formation aux questions sociales : cela ne demande pas forcément tant de temps et c'est très bien accepté par les étudiants lorsque c'est fait par des gens compétents.

Christophe Pauly. Dans l'animation, le travail paritaire continu que nous menons porte ses fruits : il n'y a pas beaucoup de conventions collectives qui ont dix ans d'existence et en sont à leur dixième avenant ! Celui-ci introduit une notion qui n'existe nulle part ailleurs : la notion d'ancienneté pour des CDD. C'est essentiel. Nous devons reconnaître cette réalité et continuer à avancer

pour l'améliorer. Il faut consolider le travail au plan conventionnel.

JA. Un an et demi de discussions, ça doit suffire...

Jean-Luc Balester (SNTPCT). Nous sommes le syndicat le plus représentatif. La mobilisation des étudiants n'est pas à rapporter principalement au coût des études mais à l'évolution des salaires, qui n'est pas au rendez-vous. On en est revenu à la situation de 2004 où on nous disait que la modération salariale favoriserait la relocalisation des emplois.

La négociation sur les storyboarders, nous la réclamons depuis trois ans. Vous avez l'air optimistes mais nous sommes déjà hors délais pour la conclusion d'un accord sur la Convention Collective.

ChP. Nous ne sommes pas du tout hors délais !

LB. Je vois l'évolution des grilles de rémunération dans différents secteurs de l'audiovisuel ; les niveaux de rémunération sont certes insatisfaisants et la période est propice pour les salariés pour les améliorer. Mais, s'agissant du film d'animation, c'est une des conventions collectives qui a le moins perdu en termes de pouvoir d'achat.

S'agissant du temps de la négociation, il n'y a pas de limite à la liberté de négocier des partenaires sociaux.

JA. On n'a pas trouvé de terrain d'accord avec le SNTPCT, qui n'a signé aucun texte et qui est adepte du tout ou rien. Ce n'est pas comme ça que les choses se passent.

2. L'assurance chômage pour les intermittents

JA. On nous demandait de faire 100 M€ d'économies. En avril 2016, un accord est intervenu dans notre secteur entre la FESAC, représentant les employeurs, et les cinq organisations syndicales interprofessionnelles. C'est un succès exceptionnel qui n'a pas été possible dans les autres secteurs.

On notera que les heures d'enseignement des artistes et techniciens sont ré-intégrées dans le calcul des 507 heures lorsqu'elles sont données dans un établissement délivrant un diplôme ou certificat reconnu par l'Etat.

ChP. C'est un bon accord, socialement parlant, dont on souhaiterait qu'il s'impose au niveau interprofessionnel.

LB. Bon accord, en effet. Mais attention ! D'éventuels changements politiques peuvent faire craindre que la question se repose...